
PROCES-VERBAL ~ CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019 ~

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS.  
Mmes Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET, Valérie RECART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

~~~~~

Absents excusés : M. Philippe BIGOTEAU & Mmes Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h13.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2019**

M. Sorhaits : *Concernant la zone humide, est-ce qu'il s'agit de la carrière DURRUTY ?*

Monsieur Le Maire : *La question avait été posée par Michel GOÑY, sans définir de quel remblai il s'agissait. Il sera ajouté dans le procès-verbal, qu'il s'agit du remblai DURRUTY et du remblai en cours, situé en face.*

Pour :	15	
Abstention :	1 (Mme Vigier)	→ Adopté à la majorité
Contre :	0	

ORDRE DU JOUR :

➤ **PERSONNEL** :

1. Mise en concurrence par le CDG 64 pour le contrat-groupe d'assurance statutaire

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération et met aux voix.

Pour :	16
Abstention :	0
Contre :	0

→ **Adopté à l'Unanimité**

➤ **SOCIAL** :

2. Fixation des tarifs du camp à Hendaye pour le Local Jeunes durant les vacances d'automne

La parole est laissée à Mme Dominique GALLOT :

Ce camp est proposé aux enfants âgés de 11 à 17 ans, qui fréquentent le local jeunes.

Comme à chaque fois, nous devons voter les tarifs appliqués, qui comprennent l'hébergement en demi-pension, le transport en train et les activités proposées en fonction du temps.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

3. Action sociale en faveur du personnel communal

La parole est laissée à Mme Dominique GALLOT :

Comme chaque année, une action sociale est proposée en faveur du personnel sous forme de chèques cadeaux. Pour répondre aux remarques faites les années précédentes, les chèques cadeaux qui seront distribués cette année ne seront plus limités aux commerces de Bayonne, mais plus généraux, avec plus de choix.

Les montants proposés restent inchangés : 220€ pour la catégorie C, 200€ pour la catégorie B et 180€ pour la catégorie A.

Ces chèques seront remis le 29 novembre lors de la soirée du personnel.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ **FINANCES** :

**4. Décision modificative sur le Budget Général**

La parole est laissée à M. YAOUANC :

*C'est une opération classique en fin d'année pour réajuster les crédits.*

- Fonctionnement :

Compte 62875 : +12 000€ - frais administratifs de gestion pour le CCAS d'Arcangues.

Compte 6218 : +8 000€ - recrutement de personnel extérieur en raison du départ à la retraite d'un agent au service technique.

Compte 65548 : +10 000€ - Travaux plus importants au stade

Compte 6811 : +1 000€ - Amortissements

Chap. 002 : +100€ - excédents de fonctionnement (on régularise toujours en fin d'année pour que ce soit juste au centime près)

Chap. 013 : +13 000€ - remboursement assurance statutaire pour le personnel absent

Compte 70311 : +100€ - équilibre les excédents de fonctionnements (concessions dans les cimetières)

Compte 7381 : +10 000€ - taxe additionnelle au droit de mutation

Compte 7411 : +8 000€ - DGF

- Investissement :

Compte 2112 : 10 000€ - Achat de terrains pour élargissement des voies

Compte 2158 : 9 200€ - achat de matériel au CTM et à la cantine

Compte 2315 : 10 000€ - Opération Pont de Juantipy : les délais étant rallongés, on peut récupérer cette somme pour l'affecter aux investissements.

Chapitre 024 : +8 200€ - petites cessions

Compte 10222 : +254 000€ - rectification d'erreur (ligne emprunt a été servie à la place de la ligne FCTVA)

Compte 1068 : +100€ - augmentation du résultat (régularisation suite au vote du budget)

Compte 1388 : Subventions aux collectivités (on découvre les montants en cours d'année)

Compte 2804182 : Amortissement du matériel pendant du compte 6811 en fonctionnement

Monsieur Le Maire revient sur le montant versé au CCAS d'Arcangues :

Nous avons signé une convention avec le CCAS d'Arcangues, qui s'occupe de toute la gestion administrative. Si la commune de Bassussarry devait s'en saisir, cela serait beaucoup plus coûteux, c'est pourquoi nous avons tout intérêt à mutualiser.

Question de M. Goñy : Concernant les 10 000€ prévus pour les travaux du pont de Juantipy, réaffectés, cette prévision est-elle bien attribuée pour les travaux du pont ?

Claude Yaouanc : Oui, les travaux du pont, c'est une enveloppe globale tant que nous n'avons pas les chiffres.

Monsieur Le Maire : Les crédits sont prévus pour réaliser ces travaux.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

## 5. Motion d'opposition à la réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques

M. Yaouanc : Comme annoncé dans Sud-Ouest, beaucoup de communes prennent cette délibération.

Suite à une décision de la Direction Générale des finances Publiques (DGFIP) et du Ministre des comptes Publics de réorganiser les services des finances publiques, la DGFIP résulte de la fusion entre la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale de la Comptabilité Publique, 2 belles administrations qui fonctionnaient très bien. Aujourd'hui, la DGFIP fonctionne mal et coûte très cher, il faut donc réduire le personnel. Résultat : on supprime des postes mais on multiplie les missions. Actuellement, sur le Pays Basque on fonctionne avec 10 trésoreries, qui vont être remplacées par 3 postes comptables et 7 organismes conseils, avant, chaque trésorerie faisait comptabilité et conseils. Désormais nous ne dépendrons plus d'Anglet mais d'Hasparren, qui aura 350 budgets à gérer. Cela ne pourra pas fonctionner : les conseils seront donnés par des personnes qui n'en n'ont jamais fait.

Cette motion fait part de notre opposition à ce projet de réorganisation, qui à la base devait être élaboré en concertation avec les communes, ce qui n'a pas été le cas.

Mme Etcheverry : On le voit déjà dans mon métier : des missions qui incombent à la trésorerie de Pau, sont confiées aujourd'hui à la trésorerie de Périgueux.

M. Goñy : Cela fait quelques années maintenant que les divers gouvernements cherchent à épurer divers emplois de la fonction publique. Je suis ravi que l'on prenne cette délibération, mais je pense que nous aurions dû en prendre d'autres, comme par exemple, le remplacement d'un fonctionnaire sur deux chez les égoutiers ou les éboueurs, ça on ne s'y est pas trop intéressé. On laisse faire, et maintenant tout le monde se rend compte que ce n'est pas possible de faire avec moins de personnel et plus de missions. Si toutes les communes de la France prenaient des délibérations, cela aurait d'avantage de poids.

Monsieur le Maire : Nous sommes devant le constat d'un service qui fonctionne moins bien, c'est dans cet esprit que cette délibération est prise.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

Intervention de M. Sorhaits : à propos de motion, on ne pourrait pas envisager d'en soutenir une contre le CETA et le Mercosur ? On est les premiers au Pays Basque à vouloir une agriculture bio, etc. et ces jours-ci, le Brésil avec qui nous allons commercer, vient d'autoriser l'exploitation des terres avec 250 pesticides interdits par l'Europe. On va aller acheter des produits qui ne sont pas sains, au détriment de nos paysans et je pense que symboliquement, nous pourrions envisager (pas aujourd'hui), de prendre une motion de ce genre.

Monsieur Le Maire : La commune montre l'exemple dans ce domaine, ne serait-ce que pour la cantine, on encourage les circuits courts, mais c'est vrai qu'il y a des choses difficiles à comprendre.

## ➤ **TRAVAUX :**

### **6. Approbation des projets et des financements portant sur les travaux d'aménagement du Chemin d'Errecartia**

La parole est laissée à M. Francis DAVRIL :

Il y a 3 délibérations à prendre pour les premiers travaux prévus sur le Chemin d'Errecartia.

M. Goñy : c'est de l'investissement ? Donc on récupère la TVA ?

M. Davril : Oui, tout à fait

#### **6.1 – Enfouissement des réseaux B.T :**

M. Davril : Sur un montant total de travaux de 275 000€, la commune va participer pour un montant de 151 000€, plus 7 500€ de frais de gestion maximum.

M. Goñy : c'est de l'investissement ? Donc on récupère la TVA ?

M. Davril : Oui, tout à fait

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

#### **6.2 – Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire :**

Sur 98 000€ de travaux, la commune va participer à hauteur de 77 000€ maximum.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

### **6.3 – Génie civil Orange :**

M. Davril : Cela regroupe l'enfouissement de tous les réseaux telecom, pour chaque maison sous la voirie Errecartia. Il n'y a pas de participation du SDEPA, tout est pris en charge sur le budget communal.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

## ➤ **PATRIMOINE COMMUNAL :**

### **7. Signature de l'acte de cession et du bail pour le local communal de l'ancien Vival**

Monsieur Le Maire : Concernant l'ancienne supérette, on a rencontré plusieurs personnes depuis quelques temps, certaines très intéressées, mais qui après étude de marché, n'ont pas été au bout du projet. Il y a déjà plusieurs mois, nous avons eu un contact sérieux avec un Monsieur de Bassussarry, qui souhaite ouvrir une épicerie fine. Je l'ai reçu cet été en compagnie de M. Lahorgue (ce dernier précise que c'était le 3 juillet).

Notre première démarche alors a été de lui dire qu'il était hors de question de fragiliser les professionnels déjà installés, à savoir, le trinquet et le SPAR. Avec le SPAR, il y a eu une entente, et dans l'acte de cession du bail, une clause de non concurrence sera intégrée, sur la demande de CODIS.

Concernant Christophe TIPI, ils se sont rencontrés avec M. YVARS, qui a assuré, qu'il ne proposera pas de restauration rapide le midi, cela sera également consigné dans le bail.

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

M. Goñy : Il faudrait retirer de la délibération « dégustation de produits locaux ».

Monsieur Le Maire : Un client est tout à fait en droit de goûter avant d'acheter un produit. Ce qui est important, c'est qu'il ne vienne pas faire concurrence au moment du repas en proposant des menus le midi, maintenant, la personne qui goûte un morceau de jambon avant de l'acheter, cela fait partie d'un commerce.

M. Sorhaits : l'épicerie vend également du jambon.

Monsieur Le Maire : Oui, mais ils se sont entendus dès le départ. CODIS a pris les choses en main et a mis par écrit la clause de non concurrence. Ils se sont entendus en présence d'avocats.

Concernant Christophe, ils se sont rencontrés et se sont entendus.

M. Sorhaits : il y aura un document de signer avec Christophe ?

Monsieur Le Maire : Non, c'est la mairie qui imposera dans le bail, cette clause de non-concurrence, afin de ne pas fragiliser le trinquet.

M. Sorhaits : Est-ce que le restaurant Casa Paco de Pau et celui-ci, c'est la même chose ?

Monsieur Le Maire : Non, rien à voir.

M. Ravier : Le règlement de copropriété précise qu'il est interdit de faire la cuisine ou des plats cuisinés dans le local de l'ancien Vival.

M. Sorhaits : Ce qui est étonnant c'est d'avoir pris le nom commercial d'un restaurant qui existe déjà.

M. Ravier : Le porteur de projet, M. YVARS a déposé le nom « Casa Paco », qui n'était pas déposé au préalable. Il a même été rencontrer la personne qui tient le commerce du même nom à Pau, qui n'avait pas déposé son nom commercial, et qui s'apprête à déposer le bilan.

M. Sorhaits : En définitif, il va vendre quoi dans cette épicerie ?

Mme Gallot : C'est une épicerie fine, avec des produits dits plus raffinés.

M. Sorhaits : Mais notre épicier ne vend pas du mauvais jambon. Je sais qu'il y a beaucoup de pilotes d'avion, mais du caviar, pour en vivre, il faut en vendre un paquet quand même.

Monsieur Le Maire : Le plus important, c'est que ce nouveau commerce ne vienne pas faire de concurrence à nos commerçants déjà installés. Le plus inquiétant c'était pour le Vival, c'est pourquoi CODIS a fait appel à un avocat.

M. Goñy : CODIS a d'autres avocats que Christophe TIPI.

Monsieur Le Maire : Vis-à-vis de Christophe, il sera bien précisé dans le bail « restauration interdite », et comme rappelé, le règlement de copropriété interdit de faire de la cuisine, c'est d'ailleurs pour cela qu'il était difficile de trouver des bouchers-traiteurs.

M. Lahorgue : Malgré l'appel à candidature, c'est le seul candidat sérieux que nous avons eu. Si nous avons eu d'autres candidatures, nous aurions pu choisir.

M. Sorhaits : Il faut être patient.

M. Lahorgue : Autant qu'il y ait une activité sur la commune.

M. Sorhaits : Peut-il vendre des plats cuisinés qu'il achèterait ?

Monsieur Le Maire : Le pâté est un plat cuisiné, maintenant, je n'étais pas présent à la réunion avec Benjamin et CODIS, mais ils se sont bordés.

M. Sorhaits : Que va-t-il apporter de plus que le Vival ?

Mme Récart : C'est une épicerie fine, on y trouvera des produits haut de gamme.

M. Ravier : La nuance se fait également avec les produits de grande consommation.

Monsieur Le Maire : Ce monsieur s'est installé à Bassussarry, et a choisi d'y installer son commerce.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

## ➤ **URBANISME :**

### **8. Lancement de la procédure de modification n°2 du PLU**

M. Lahorgue identifie la parcelle sur le plan projeté, puis fait lecture de la délibération.

Monsieur Le Maire : Pour rappel, lors de la révision du PLU et de la consultation des PPA, la DREAL n'avait pas fait mention du classement du parc du château, c'était pourtant son rôle.

Depuis, la DREAL a signifié les contraintes de ce classement (qui n'est pas pris par le Maire, mais par le Ministre) qui sont très importantes : les constructions devront se situer à l'emplacement

*des constructions déjà existantes et dans les mêmes volumes, les piscines sont interdites, les enrobés sont interdits.*

*C'est pourquoi, après concertation avec les services de la Communauté d'agglomération en charge du dossier, le classement de cette parcelle en zone N paraît le plus approprié.*

M. Lahorgue : *il existe plusieurs types de protection : Le monument historique, le site classé, et le site inscrit. Le parc du château est « site classé » et le château est « monument historique ».*

Pour : 13  
Abstention : 3 (Ms Sorhais et Gony et Mme Vigier)  
Contre : 0

→ **Adopté à la Majorité**

#### **9. Signature d'une convention avec l'Office 64 de l'Habitat pour la construction de 12 logements sociaux**

Monsieur Le Maire explique que jusqu'à l'année 2017, avant la Communauté d'Agglomération, pour toutes les opérations encourageant le logement social, les communes participaient à hauteur de 3% de l'investissement global, ce qui a été le cas pour Bassussarry à chaque construction de logements sociaux.

Depuis 2018, l'agglomération se substitue aux communes et prend en charge ce type d'opération (aujourd'hui l'agglomération va même plus loin, car nous sommes sur des montants de subventions minimums de 7 500€ par logement). Malheureusement, l'opération de la résidence LOREA ayant été instruite avant 2017, cette participation financière sera donc supportée par la commune, pour un montant de 16 655.62€ pour le logement social.

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

M. Sorhais : *Si au lieu de 3% de participation de la Mairie, on proposait plus, cela pourrait permettre aux jeunes et moins jeunes qui arrivent, de compenser la taxe d'aménagement.*

Monsieur Le Maire : *Le taux de 3% est décidé par le Département et les opérateurs ne paient pas cette taxe sur les logements sociaux. On pourrait tout imaginer, et même augmenter l'impôt pour compenser.*

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

### ➤ **ECONOMIE :**

#### **10. Avis sur une demande de dérogation au repos dominical des salariés**

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

M. Sorhais : *Juste une remarque, vous avez peut-être entendu que la Nouvelle Zélande avait opté pour des semaines de 4 jours, avec maintien du salaire, et je me demandais si, plutôt que de regarder vers le Moyen-âge en obligeant les gens à travailler le dimanche, si on ne ferait pas mieux de regarder, comme on a failli le faire de justesse l'an passé, (c'est une voix qui nous a départagé) laisser ces gens-là, les vendeurs, etc. chez eux en famille. Ils n'ont aucune envie de travailler le dimanche.*

*J'y suis allé, j'ai rencontré, suite à votre demande, le Directeur, avec qui je me suis expliqué.*

M. Yaouanc : *Je suis allé dimanche chez Peugeot, j'ai posé la question au vendeur, qui m'a répondu que dès l'embauche, les vendeurs sont avertis qu'il y aura 5 dimanches dans l'année qui*

*seront travaillés et que s'il y en avait plus de 5, cela poserait problème, mais 5, cela n'est pas un problème.*

M. Sorhaits : *Mais a t'il le choix ?*

M. Yaouanc : *Oui, il a le choix.*

M. Goñy : *Vous n'avez pas eu le temps d'y aller la semaine ?*

M. Yaouanc : *Non, j'y suis allé un samedi et j'ai demandé si cela le gênait de travailler le dimanche.*

M. Sorhaits : *Vous le voyez en train de dire « oui ça me gêne, je suis un gros fainéant, je ne veux pas travailler le dimanche », non, il veut montrer qu'il est vaillant, qu'il va travailler tous les jours, même le jour de Noël parce qu'il n'arrive pas à vendre de voiture, et si vous êtes gentil, vous lui en achetez une.*

M. Goñy : *On le sait, on ne sera jamais d'accord, mettez aux voix, ceux qui sont honnêtes lèveront la main.*

Monsieur Le Maire : *Tout le monde est honnête.*

M. Goñy : *je n'ai pas dit « qui c'est qui n'est pas honnête, je ne me permettrai pas de dire ça. On passe aux voix.*

Monsieur Le Maire : *C'est ce que j'ai entendu et le débat est enregistré.*

M. Goñy : *Excusez-moi alors, je me suis mal exprimé.*

Monsieur Le Maire : *Je pars du principe que toutes les personnes présentes autour de la table lèvent la main en conscience de ce qu'ils jugent.*

M. Goñy : *Moi je travaille le dimanche, et je préfère rester chez moi.*

Mme Dallet : *je travaille un dimanche par moi, et des fois la nuit. Je n'aime pas être réveillée, mais quand il faut se lever pour aider des gens, je me lève. Je sais pourquoi, j'ai choisi.*

M. Goñy : *Ca dépend quel métier, le médical c'est différent.*

Mme Dallet : *Lorsqu'on est réveillé à 3h du matin et qu'on ne sait pas ce qu'on va trouver, ce n'est pas un problème de médical ou autre. Si c'est seulement 5 dimanches par an.*

Mme Gallot : *C'est le même cas pour les métiers de la restauration.*

M. Sorhaits : *Aller acheter une voiture le dimanche, surtout qu'on va la payer le même prix que le samedi ou le lundi.*

Mme Récart : *Ce n'est pas vrai, les dimanches, ils font des offres.*

M. Sorhaits : *La dernière fois le vote s'est joué à rien, il est intéressant de voir l'évolution.*

M. Lahorgue : *C'était il y a deux ans.*

Pour : 8 (dont M. Le Maire)

Abstention : 3 (Mmes Dallet, Gay & M. Lahorgue)

Contre : 5 (Ms Etchegaray, Davril, Goñy, Sorhaits & Mme Vigier)

→ **Adopté à la Majorité**

## ➤ **INTERCOMMUNALITE :**

### **11. Approbation du rapport n°2 de la CLECT du 28 septembre 2019**

La parole est laissée à M. Yaouanc :

*La CLECT s'est réunie le 28 septembre. Le rapport n°2 comporte deux volets, dont un qui ne nous concerne pas, mais la mairie doit approuver la totalité du rapport.*

*Le volet qui ne nous concerne pas, c'est la restitution de la compétence « fauchage des accotements routiers pour les communes de la Communauté Nive-Adour », c'était la Communauté de communes qui avait la compétence. La Communauté d'agglomération ayant restitué cette compétence aux mairies, il convient de leur restituer les moyens d'effectuer ce fauchage.*

*Le volet n°2 nous concerne, c'est « la lutte contre les espèces animales invasives », tel que le frelon asiatique.*

*Vous savez que les Communautés de communes Errobi, Sud-Pays Basque et Hasparren avaient pris cette compétence pour le compte des communes. La Communauté d'agglomération ayant restitué cette compétence aux communes, il convient d'estimer le montant à verser aux communes. Pour Bassussarry, le montant est de 2 078€ (notre attribution de compensation sera majorée de ce montant au titre de la lutte contre les frelons asiatiques).*

*Monsieur Le maire : A partir du moment où la communauté d'agglomération n'assure pas un service assuré par les anciennes Communautés de communes, elle le renvoie aux communes, et se doit de restituer l'argent qui était dépensé avant pour ces actions.*

*M. Goñy : Le fauchage du Chemin de Halage n'a rien à voir avec le premier point du rapport ?*

*Monsieur Le Maire : Non, cela ne concerne que les communes de Nive-Adour.*

*Mme Vigier : Concernant les frelons asiatiques, ce serait peut-être bien de prévoir une campagne, car il faut faire les piégeages dès les mois de février-mars.*

*M. Davril : Il y a eu des distributions de pièges sur la place, et l'information est passée sur les panneaux et le site internet.*

*Mme Vigier : Il faut vraiment le faire avant le printemps. Est-ce qu'il est prévu de faire une campagne d'information ?*

*Mme Dallot : On peut prévoir de le faire dès le mois de février sur les panneaux, le site et Etxez Etxe.*

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ QUESTIONS DIVERSES :

1) Question de M. GOÑY :

« O.J n°7 : Autorisation de signer l'acte de cession de droit au bail et le nouveau bail commercial du local communal cadastré section AB0056 (ancien magasin VIVAL). »

***Casa PACO** créé en 2017 sur Pau CA 2017 / 2018 Non communiqués au Greffe.*

L'opposition n'a pas été consultée. Espérons tout de même que les 16 membres de la majorité ont eu l'occasion de donner leur sentiment sur l'affectation du local de l'ancien Vival.

Sur son site figure que :

La Casa Paco, c'est aussi de la petite restauration à prix raisonnables le midi, et un bar à vins et tapas le soir, du mardi au samedi.

Produits de qualité et ambiance sympa selon Trip Advisor.

Ce commerce ne doit pas venir concurrencer notre épicerie et notre trinquet.

Probablement avez-vous réuni Caso Paco et nos 2 autres commerçants.

Pour autant seriez-vous d'accord pour faire figurer dans le contrat de location qu'il n'y aura pas de petite restauration ni de bar à vins & tapas le soir ? »

Monsieur Le Maire a déjà répondu à cette question (cf. OJ n°7 ci-dessus).

2) Question de M. SORHAITS :

- Article paru sur Sud-Ouest le 18 octobre 2019, concernant le Trambus :

« Trajet : Bayonne - Biarritz

1. *La voiture polluée mais s'impose en 22 minutes ;*
2. *45 minutes pour le cycliste... qui aurait pu mieux faire avec un vélo électrique ;*
3. *Le Trambus, bon dernier en 54 minutes.*

Soit, le même temps que Bayonne à Saint Jean Pied de Port ou bien Bassussarry - Hendaye aller-retour, ou encore Bassussarry - Getaria après San Sebastien.

- *Expérience personnelle (à laquelle j'avais convié l'ensemble du Conseil) :*

○ *Mairie Bassussarry - Mairie Biarritz - Gare Bayonne – Bassussarry → 2h58*

○ *Mairie de Bassussarry – Toulouse → 2h55*

Aujourd'hui, le Trambus est un échec.

Vous venez d'annoncer, lors du précédent Conseil Municipal que le Trambus ferait en voie propre son demi-tour soit à Planuya soit au Golf du Makila de Bassussarry (après les élections municipales de mars 2020).

Dans la mesure où vous disposez d'une semaine, serait-il possible de visionner le plan, en particulier pour gérer la bretelle de Castanche, le camp des gens du voyage et le passage sous le pont autoroutier ?

Pour s'y rendre, les vélos disposeront-ils d'une piste cyclable (plus sécurisée que sur Anglet Sutar) ?

La voie propre sera-t-elle confisquée aux automobiles ou créée ? »

Réponse de Monsieur Le Maire :

« Vous faites référence à l'article du journal Sud-Ouest qui a paru il y a quelques jours.

J'ai adressé cette question au Syndicat des Mobilités, qui a déjà répondu en interne à l'article du Sud-Ouest et qui m'a fait ce retour :

Le Trambus a été conçu pour desservir efficacement les principaux pôles générateurs de déplacements du BAB. En moyenne, un usager effectue un déplacement comprenant 11 stations, alors que l'itinéraire choisi en comprend 33. La liaison de bout en bout de la ligne ne représente que 3% des montées.

Ainsi, le Trambus doit répondre avant tout à des besoins de proximité du type : Bayonne-nord vers centre-ville de Bayonne ou les centres commerciaux, centre-ville Anglet vers les centres commerciaux, Anglet vers Biarritz par exemple.

L'article de Sud-Ouest effectue un comparatif sur une origine-destination peu effectuée par les usagers et omet également de préciser le temps de trajet en voiture pour trouver une place de stationnement (qui peut dans un centre-ville, prendre beaucoup de temps).

Le trajet en 22 minutes à l'heure de pointe en voiture n'est pas une réalité du quotidien. Il peut en effet se produire, mais les difficultés de circulation augmentent très souvent le temps de parcours.

Parallèlement, le trajet vélo est aussi très rarement effectué sur une telle distance, sa pertinence étant située autour de 2 à 5km (et non 12km).

Enfin, une comparaison efficace est aussi une comparaison en termes de coûts de transport.

Pour un abonné Chronoplus, le coût du déplacement est souvent 10 fois moins cher que celui réalisé par un automobiliste, sans compter l'impact écologique.

Un exemple de trajet majoritaire : Hauts de Bayonne vers centre-ville de Bayonne (35% des montées), 13mn en Trambus.

9mn en voiture, plus le temps de stationnement.

Et au-delà du côté écologique : Un abonné paiera son déplacement en moyenne 31cts d'euro pour l'automobiliste, ce coût sera de 3€ + le coût du stationnement.

Dire que le Trambus est un échec est donc totalement abusif : le projet Trambus, c'est un aménagement d'espace public et de voirie valorisant la piétonisation et les mobilités douces, et de ce point de vue, l'objectif est atteint.

Pour autant, l'ensemble de la ligne n'apporte pas satisfaction et des ajustements sont en cours pour diminuer le temps de parcours.

Précisément, des dysfonctionnements ont été constatés concernant la priorité au feu, facteur déterminant du temps de parcours. Plusieurs actions ont été opérées afin de régler le problème, d'autres sont en cours.

Le travail en cours sur la programmation des feux permettra au Trambus de ne plus s'arrêter avant le carrefour et de diminuer le temps de traversée du carrefour, de 10 à 20 secondes. Une quarantaine de carrefours sont concernés (le calcul sur la perte de temps est vite effectué).

Un travail d'information des usagers qui ne doivent pas se trouver sur la plateforme sera également effectué. En effet, leur présence perturbe le fonctionnement des carrefours.

Enfin, les travaux qui vont être réalisés d'ici la fin de l'automne sur la voie qui shuntera le giratoire du Cadran souvent encombré à Anglet, amélioreront très significativement le temps de parcours (il a fallu actionner la Déclaration d'Utilité Publique pour disposer de cet espace, ce qui explique le décalage du calendrier). »

M. Goñy : Le Trambus concerne Bayonne-Anglet-Biarritz, c'est en centre-ville, je ne porte pas de jugement sur le réseau et les voies créées, par contre, en tant que Basusartar, je me pose la question, comment arriver à Bayonne ? Quels sont les moyens mis en place ?

Vous avez posé la question pour aller de Breuer au centre-ville de Bayonne, mais est-ce que vous lui avez posé la question de savoir quel est le Trambus qui va venir jusqu'à Planuya ?

Monsieur Le Maire : Je crois que vous avez du mal à comprendre mes réponses.

Ma réponse de la dernière fois : cela fait 5/6 ans même plus, que je réclame de rentrer au Syndicat des transports, pour solutionner Bassussarry et le problème des bouchons. Cela ne va pas se régler comme ça, si vous trouvez la solution demain, bravo !

Qu'est-ce qui est prévu ? Je vais le répéter, car il semblerait que dans cette salle, des gens n'entendent pas.

Une étude est lancée. Je ne vais pas vous montrer les plans ce soir, comme vous me les demandez, car ils ne sont pas faits. Techniquement, on regarde en premier lieu la faisabilité, et ensuite on attaque les plans : on n'en n'est pas là.

Savoir si la voie sera une voie réservée, je l'ai dit, il est prévu que ce soit une voie réservée au bus, je l'ai dit, je l'ai écrit, ce serait une troisième voie, avec toujours deux voies pour les véhicules, avec une vitesse ralentie (à ce sujet, j'ai demandé au Département de baisser la vitesse sur la route de Cambo : le 110km/h est aberrant).

Il y aura peut-être des travaux importants d'infrastructures à faire.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui, je m'occupe évidemment de ce secteur, Jean Grenet pourra vous le dire, je l'ai rencontré à plusieurs reprises à ce sujet à l'époque.

Le Syndicat des mobilités s'occupe de toutes les entrées de l'agglomération bayonnaise, car le problème des bouchons, il est à Mousserolles, il est partout, donc il ne va pas traiter que notre secteur. Aujourd'hui il y a une étude générale qui est lancée, mais l'objectif concernant Maignon, c'est d'avoir une aire de stockage relativement importante (elle n'est pas encore définie), avec une prolongation du Trambus, et une voie réservée bus. Le lieu n'est pas encore défini, les techniciens regardent la faisabilité et le coût de fonctionnement. Ces études sont en cours.

Aujourd'hui je ne suis pas en mesure de vous fournir un plan, mais je sais que cela va se faire, mais il faut un peu de temps.

Le Syndicat des mobilités en a conscience, on ne peut pas s'arrêter là et dire qu'on va prendre les usagers au niveau de Leroy Merlin, alors que le bouchon se crée avant. Ce serait une non-réponse et ils en sont conscients. Ils n'ont pas attendu que Paul BAUDRY vienne les secouer pour répondre à cette problématique. Aujourd'hui, c'est au niveau de l'ensemble de l'agglomération qu'il est regardé quels sont, en seconde phase, tous les investissements qu'il va falloir prévoir pour répondre à cela.

Vous parliez aussi de la voie vélo au niveau de Sutar, il me semble que c'est Claude Olive qui a décidé de créer cette voie. J'ai même entendu dire que les riverains demandaient un sens unique sur ce secteur-là.

Intervention de M. Lahorgue : *Le Maire d'Anglet a posé la question aux riverains en leur proposant un sens unique.*

Monsieur Le Maire : *J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le maire d'Anglet et je lui ai dit que s'il mettait un sens unique à cet endroit, on doublait les bouchons.*

M. Lahorgue : *Cela concernerait la partie basse de la Route, entre la casse Prieur et la Route de Lamigue. La mairie d'Anglet a interrogé les riverains.*

M. Sorhaits : *Mais est-ce que vous condamnez cette voie cyclable à Anglet Sutar ?*

Monsieur Le Maire : *Avez-vous écrit au maire d'Anglet à ce sujet ? Claude OLIVE ne vient pas voir ce que l'on fait sur la commune. Je lui ai dit ce que j'en pensais, ainsi que mon avis sur le sens unique à cet endroit. Ce n'est pas mon rôle de lui dire ce qu'il a à faire.*

M. Sorhaits : *Deux voitures ne peuvent pas se croiser sans empiéter sur la voie cyclable, c'est impossible. Comment peut-on avoir une idée de mettre une piste cyclable à cet endroit ?*

Monsieur Le Maire : *Ce n'est pas à Bassussarry d'aller décider pour Anglet.*

Mme Vigier : *C'est un peu partout le même problème sur Anglet, ils ont fait des rétrécissements de voies partout.*

Monsieur Le Maire : *Comme cela est prévu sur le Chemin d'Errecartia.*

M. Goñy : *Vous dites qu'il y a des projets en cours pour ramener le Trambus à Planuya...*

Intervention de Monsieur Le Maire : *Ou ailleurs, comme je l'ai dit.*

M. Goñy : *Ou ailleurs, mais est-ce qu'on peut avoir une estimation du temps ?*

Monsieur Le Maire : *Je l'ai dit, c'est à l'étude. Je l'ai dit tout à l'heure, ainsi que la dernière fois. Aujourd'hui, des évaluations sont en cours, je n'ai pas les compte-rendus au jour le jour. L'étude consiste à sélectionner un terrain en fonction de son positionnement, car derrière il y a des coûts de fonctionnements très importants. A partir du moment où le terrain sera arrêté, on pourra alors estimer le délai.*

Le but du bus aujourd'hui, c'est de limiter le nombre de voitures sur les routes, mais aussi de sensibiliser la population sur l'importance des transports en communs.

Quand je regarde tout ce qui a été fait sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération en termes de mobilité, c'est énorme, mais c'est expérimental : Ils testent ce qu'ils peuvent faire pour aller ensuite sur des opérations plus cibler pour mieux répondre à la demande.

Mme Vigier : Pour le moment, le succès relatif du Trambus est dû à son utilisation par une population qui était déjà utilisatrice des transports en communs. Pour que l'opération générale qui a coûté des centaines de milliers d'euros, soit finalement un succès, il faut réussir à convaincre une population qui, actuellement, prend sa voiture ? Aussi, pour convaincre cette population, il faut que le fait de prendre les transports en communs soit plus rapide et plus agréable que le fait de monter dans sa voiture. Or là, vous nous dites que tout ce projet immense sur l'ensemble du BAB et qui coûte une somme folle, sa finalisation pour que ce soit une réussite, n'est pas encore planifiée ?

C'est sur ces détails que ça va se jouer ?

M. Davril : La CAPB n'a que deux ans. Les travaux que l'on voit aujourd'hui sont des travaux qui ont été engagés par l'ACBA, pour régler leurs problèmes à eux. La ligne T1, ce n'est pas la CAPB, c'est l'ACBA. Ce n'est qu'à la fin de l'année que la CAPB sera totalement opérationnelle au niveau politique et au niveau moyens et faisabilité. Le syndicat des mobilités est déjà mis en place et étudie la suite. Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est ce qui a été acté il y a une dizaine d'années et les travaux ont lieu maintenant. Ce sur quoi se penche aujourd'hui le syndicat des mobilités à travers la CAPB (qui n'a que 2 ans), c'est l'étude de tout ce qui est fait là de façon à fluidifier et à faciliter cette mobilité. Cela ne va pas se faire en 6 mois. On a 30 ans de retard, mais ce n'est pas d'aujourd'hui.

M. Sorhaits : Si on est capable d'aller jusqu'à Leroy Merlin, on est capable d'aller jusqu'à CBA.

M. Davril : On va y arriver.

M. Sorhaits : Quand j'ai posé la question il y a 6 mois au syndicat, on m'a répondu qu'il n'y avait aucun plan dans ce sens.

Monsieur Le Maire : Comme M. Davril l'a dit, on dirait que vous avez l'impression que la CAPB est là depuis des années. Je tiens à le répéter, ce que l'on vit là c'est à l'initiative de l'ancienne ACBA. Le lancement du Trambus, et ça n'a pas été une mince affaire, croyez-moi, parce que la rentrée scolaire s'est faite avec quelques ajustements, mais s'est très bien faite. Au mois de septembre, le syndicat des mobilités ne savait pas combien d'enfants allaient prendre le bus, il ne connaissait pas les horaires d'entrée et de sortie des écoles. Personne n'a pris de congés cet été pour assurer la rentrée.

Depuis la création de la CAPB, il faut savoir que l'argent, sert désormais le territoire, et pas seulement l'ACBA. A l'époque d'ERROBI, on envisageait du transport à la demande. Aujourd'hui, ERROBI c'est autre chose, car ce ne sont plus les mêmes finances. Vous ne pouvez pas dire qu'ils n'ont pas pensé à la suite, ils y pensaient déjà, sauf que juridiquement, ils ne pouvaient pas mettre de l'argent là. Aujourd'hui il y a un véritable élan pour faire évoluer la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération.

La réflexion est engagée, il faut faire confiance aux personnes compétentes, moi je sais que ça se fera, sinon c'est un non-sens. Il ne faut pas croire que les techniciens qui ont travaillé dessus se sont dit : « on va s'arrêter là ! ».

Aujourd'hui, on réfléchit plus loin et si on va par-là, un gros travail est fait sur Tardets, Mauléon, la voie ferrée. Il y a beaucoup de personnes qui viennent sur Bayonne, de Garazi et qui n'attendent qu'une chose, c'est qu'il y ait une gare à Bidarray pour arriver à la gare de Bayonne. Des travaux vont être engagés, avec la participation de la région, pour permettre le croisement de deux trains à Cambo. Plus il y aura de gens qui prendront le train à Garazi, moins il y en aura dans leurs voitures à Maignon. C'est tout un travail qui finira par payer. Ne soyons pas défaitistes et montrons l'exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h40.

Fait à Bassussarry, le 15 novembre 2019.

Le Maire,

Paul BAUDRY

